



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2021/165

L'an deux mille vingt et un et le quinze novembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{ER} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Olivier CANIPEL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANNEY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Madame Cécile PEREIRA.

Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Madame Béatrice BERTRAND.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL.

Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ.

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Néant

Date de convocation : 8 novembre 2021.

Objet : Dossier de demande de subvention au titre des critères de logement 2021 – Conseil Départemental de l'Ariège pour la réhabilitation d'un logement sis 43 Avenue du Général De Gaulle.

La ville de Lavelanet dispose d'un parc immobilier de logement qu'elle souhaite réhabiliter. Ainsi, elle dispose d'un immeuble composé de 3 logements situé au 43, Avenue du Général de Gaulle cadastré section C n°112 à Lavelanet.

Afin de reconstituer une offre de logement en accord avec le contexte du centre-ville et la démolition des immeubles, la ville de Lavelanet met en œuvre la réhabilitation d'un logement communal vacant depuis trois ans. Il s'agit d'un logement du type T3, situé au 43 avenue du Général de Gaulle. Cela permettra de remettre sur le marché locatif un logement de qualité sans pour autant contribuer à augmenter excessivement l'offre de logements disponibles sur le marché.

Le montant des travaux mentionnés susdits s'élève à hauteur de 19 443.16 € HT. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'une part, le plan de financement suivant et, d'autre part, de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre des critères de logement 2021, pour un montant total de subvention de 10 700 €.

Tableau récapitulatif de l'opération globale.

Description	Montant (HT)
Travaux	19 443.16 €
Total	19 443.16 € HT

Financeurs	Montant en Euros	%
Etat – DETR 2021	4 861 €	25 %
Réhabilitation de logement		
Conseil Départemental Ariège	10 700 €	55 %
Autofinancement	3 882,16 €	20 %
TOTAL	19 443.16 €	100%

Par conséquent, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (29 voix POUR)

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire telles présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège au titre de l'amélioration de l'habitat pour l'année 2021 et pour un montant de 10 700 €,
- **CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget correspondant,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ



Pour le Maire :
Cécile PEREIRA
2^{ème} Adjointe